

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le 7 mars à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Claude BRUCKERT, Bernard CERF, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Emmanuelle MARLIN, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Pierre OSER, Emmanuelle PY, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Jean Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires.**

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs, Denis BANDELIER, Josette BESSE, Laurent BROCHET, Anissa BRIKH, Christine DEL PIE, Patrice DUMORTIER, Gérard FESSELET, Sophie GUYON, André HELLE, Bernard LIAIS, Cédric PERRIN, Frédéric ROUSSE.

**Avaient donné pouvoir :** Mesdames et Messieurs Denis BANDELIER à Jacques ALEXANDRE, Josette BESSE à Jean RACINE, Anissa BRIKH à Jean LOCATELLI, Christine DEL PIE à Jacques DEAS, Gérard FESSELET à Jean Louis HOTTLET, Sophie GUYON à Christian RAYOT, André HELLE à Pierre OSER, Bernard LIAIS à Jean Claude TOURNIER, Cédric PERRIN à Marie-Lise LHOMET.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 28 février	Le 28 février	En exercice	41
		Présents	29
		Votants	38

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Robert NATALE est désigné.

### **2019-02-03 Vote du DOB-Service des Eaux sur la base d'un rapport**

*Rapporteur : Christian RAYOT*

**La compétence eau potable a été prise par la Communauté de Communes Sud Territoire au 1<sup>er</sup> janvier 2004. Depuis mars 2010, la collectivité a fait le choix d'exploiter directement en régie ses différents réseaux et infrastructures afin d'avoir la maîtrise totale de la compétence. Depuis 2013 et le nouveau périmètre de la Communauté de Communes, le service alimente 8700 abonnés, 227 kilomètres de réseaux (hors branchements), 9 unités de production, 18 réservoirs de stockage et 8 installations (stations de reprise ou de surpressions).**

## Les éléments marquants de 2018

L'année 2018 a été marquée par la réalisation :

- **De travaux importants sur les ouvrages :**

Le démarrage du chantier de remise en conformité de la production d'eau potable de Grandvillars avec la mise en place d'un filtre à charbon actif, le nettoyage des drains, le changement des pompes, de la télégestion et des armoires électriques.

La poursuite de la réhabilitation des châteaux d'eaux de Lepuix-Neuf et Chavannes-les-Grands.

- **Des travaux sur le réseau AEP :**

Le renouvellement de 60 ml de canalisation en DN 150 mm rue d'Alsace à Joncherey.

L'engagement des travaux rue de l'écrevisse à Brebotte avec renouvellement de la canalisation sous le pont du canal en encorbellement (achèvement des travaux prévu en mars 2019).

- **Des études de maîtrise d'œuvre :**

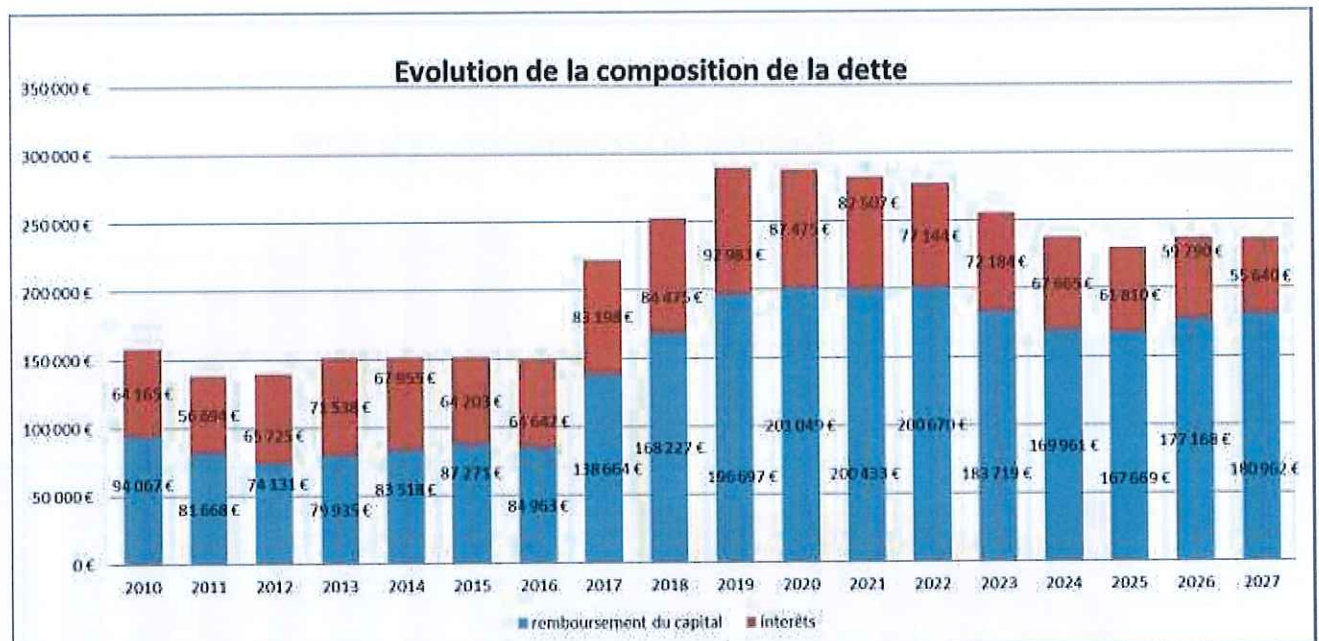
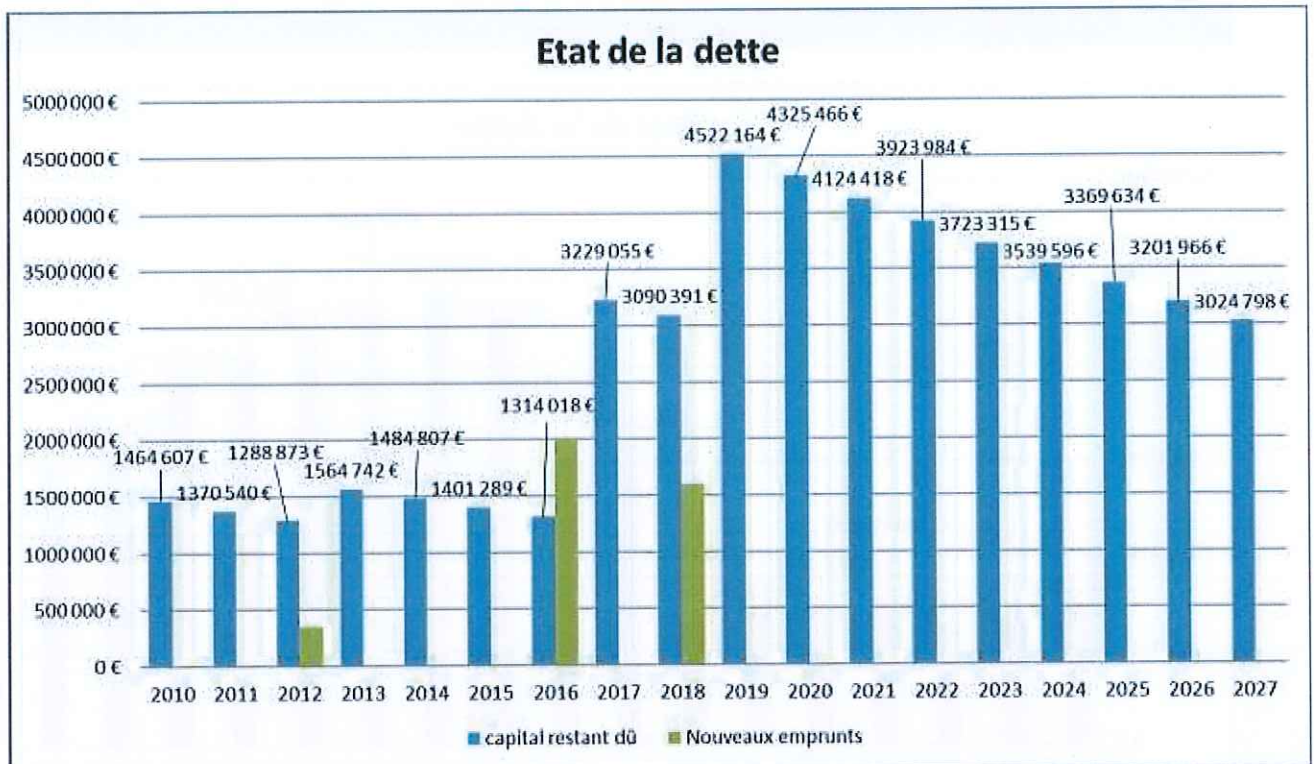
Poursuite du projet d'autosuffisance en eau potable de la Communauté de Communes avec notamment l'alimentation de Beaucourt par les puits de Faverois.

## Etat de la dette

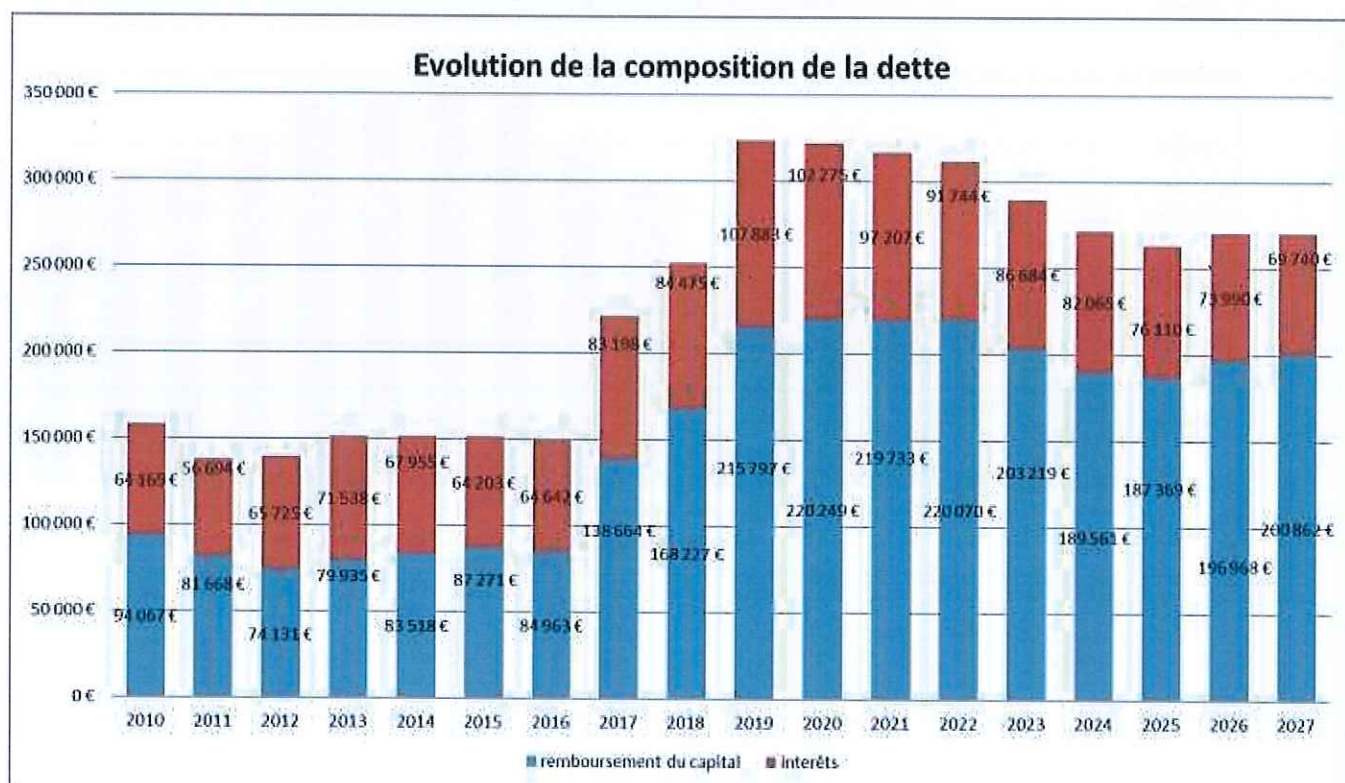
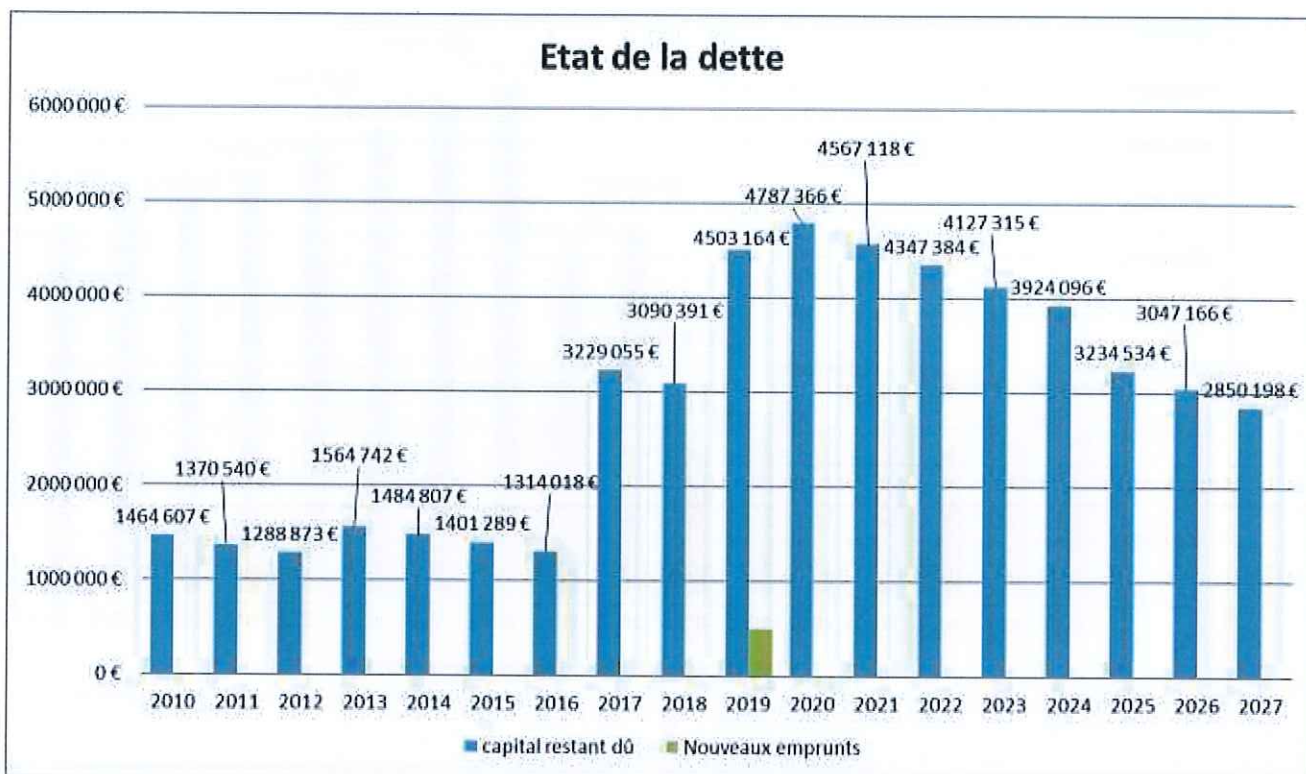
Le capital restant à rembourser en 2019 est de 4 522 164 euros, contre 3 090 391 euros en 2018. Un emprunt de 1 600 000 euros a été contracté en 2018. Pour 2019, sans nouvel emprunt, l'annuité représenterait un remboursement de 196 697 euros en capital et 92 983 euros en intérêts soit une charge financière totale de 289 680 euros, montant qui diminuera régulièrement chaque année à partir de 2020.

Il est envisagé en 2019 de faire appel à l'emprunt pour une somme de 500 000 euros afin d'engager des travaux notamment la liaison entre Croix et Saint Dizier-l'Evêque. Cela représenterait une charge financière supplémentaire de 34 000 euros par an.

## Etat de la dette actuelle



## Etat de la dette intégrant l'emprunt de 2019 (500 000 euros)

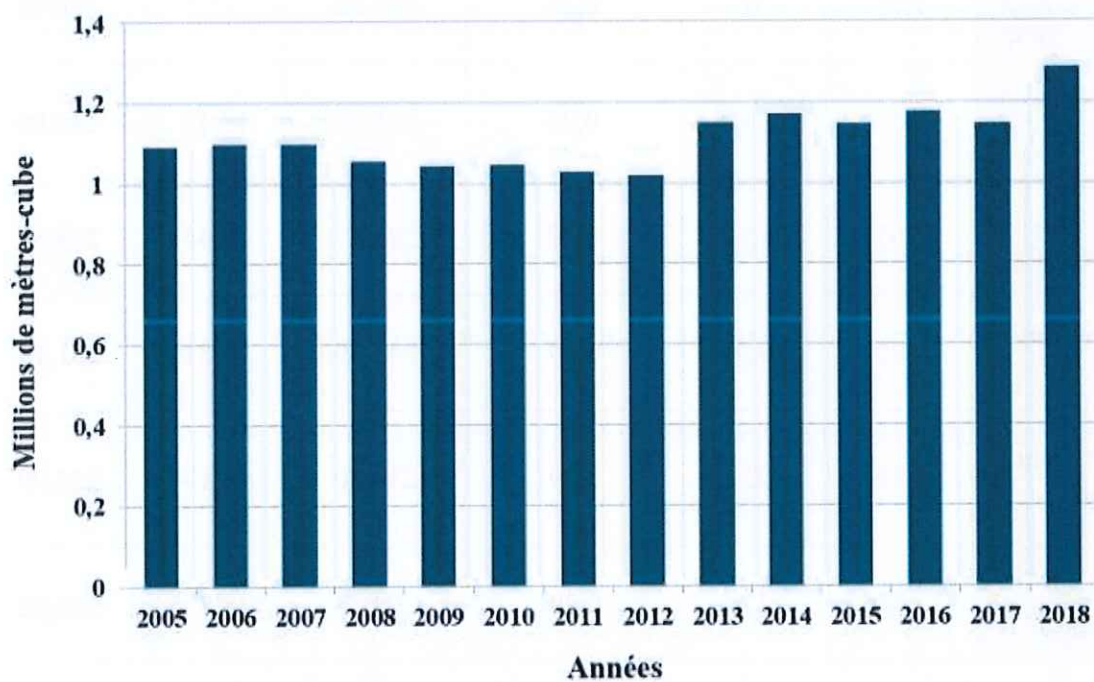


## Evolution des recettes : vente d'eau

Depuis 2013 et l'agrandissement du périmètre de la CCST à 27 communes, on note une consommation relativement stable de l'ordre de 1 150 000 m<sup>3</sup> vendus par an. Cependant, on remarque une augmentation relativement significative des volumes vendus en 2018 s'expliquant probablement par la sécheresse.

Le volume est d'environ 1 287 000 m<sup>3</sup> en 2018.

### Evolution des ventes d'eau sur les 27 communes de la CCST



☞ Nous pouvons donc envisager les volumes d'eau vendus pour 2019 aux abonnés de l'ordre de 1 150 000 m<sup>3</sup>

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le Conseil Communautaire a défini un prix de la consommation d'eau à 1,69 euros/m<sup>3</sup> HT.

La redevance représenterait alors une recette de 1 950 000 euros en 2019.

S'ajoute 0,27 euros/m<sup>3</sup> de redevance pollution prélevée pour le compte de l'Agence de l'Eau (0,29€ en 2018).

La TVA appliquée est de 5.5%.

## Tableau comparatif du coût de l'eau potable

Coût annuel par abonné basé sur une consommation de 120 m<sup>3</sup> par an (ratio national)

Collectivités	Prix du mètre-cube en € HT	Prime fixe en € HT par compteur	Redevance pollution en € HT	Coût annuel sur la base de 120 m <sup>3</sup> en € HT	Montant TVA (à 5.5 %)	Coût annuel sur la base de 120 m <sup>3</sup> en € TTC
CCST	1,69	18,1	0,29	255,7	14,06	<b>269,76</b>
Moyenne nationale (10 000 – 50000 hab) (taux 2015)	1,73	0	0,29	242,68	14,12	<b>256,80</b>
Moyenne nationale (taux 2015)	1,32	36,855	0,29	230,58	13,42	<b>244,00</b>
PMA (Montbéliard)	1,2651	39,52	0,29	226,13	12,44	<b>238,57</b>
Grand Belfort (Belfort)	1,474	30,91	0,29	242,60	13,81	<b>251,11</b>
Syndicat Saint Nicolas	1,50	25	0,29	239,80	13,19	<b>252,99</b>
Syndicat Giromagny	1,6475	37	0,29	269,5	14,8225	<b>284,32</b>

### Les investissements 2018

Les investissements 2018 ont été marqués par :

- Le renouvellement de 60 ml de canalisation DN 150 rue d'Alsace à Joncherey pour une somme de 10 000 euros HT,
- Le commencement des travaux de remise en conformité de la production d'eau potable de Grandvillars avec la mise en place d'un filtre à charbon actif (650 000 euros HT)
- L'engagement du renouvellement de la canalisation sous le pont du canal à Brebotte pour 52 000 euros

## Une image du compte administratif 2018

Les premières projections laissent apparaître pour l'année 2018 :

- A la **section de fonctionnement**, un résultat d'exercice excédentaire à hauteur de 312 344 euros et un résultat cumulé en fonctionnement excédentaire de 963 897 euros.
- A la **section d'investissement**, un résultat excédentaire de 1 453 284 euros pour 2018 et un résultat cumulé de 2 288 345 euros.
- Des **restes à réaliser** déficitaires de 814 146 euros.

☞ **soit un excédent global fin 2018 s'établissant à hauteur de 2 438 096 € en y intégrant les restes à réaliser.**

Un emprunt de 1 600 000 euros a été contracté pour anticiper les dépenses des travaux de liaison entre Beaucourt et Delle.

	Résultats 2018	Résultats 2017 reportés	Tous exercices confondus		Reste à réaliser à inscrire en investissement au budget 2019
Fonctionnement	312 343,94 €	651 552,74 €	963 896,68 €	Dépenses	814 146,95 €
Investissement	1 453 284,13 €	835 061,83 €	2 288 345,96 €	Recettes	0,00 €
Total cumulé			2 438 095,69 €		

## Les grandes lignes du Budget primitif 2019

### En fonctionnement

#### Les dépenses 2019 – 3 037 000 euros

**Charges à caractère général et frais de personnel représentant 1 597 000 € dont :**

-frais du personnel affecté par la CCST	512 000 €
-marché de travaux, entretien, réparation	400 000 €
-analyses et études	50 000 €
-achat d'eau	250 000 €
-énergie	80 000 €
-charges de gestion	305 000 €

**Reversement redevance pollution (Agence de l'Eau) 350 000 €**

**Charges financières (intérêts d'emprunts) 100 000 €**

**Dotations aux amortissements 500 000 €**

**Dépenses imprévues 10 000 €**

**Admissions non valeurs 30 000 €**

**Charges exceptionnelles 30 000 €**

**Provisions pour risques 20 000 €**

**Virement section investissement 400 000 €**

#### Les recettes 2019 – 2 367 000 euros

**Vente d'eau aux abonnés 1 950 000 €**

**Travaux facturés aux abonnés 50 000 €**

**Redevance pour pollution 352 000 €**

**Amortissement subvention 15 000 €**

☞ Le déficit de l'année 2019 de 670 000 € est compensé par l'excédent 2018 de 964 000 €, d'où un excédent de 294 000 €.



## En Investissement

### Les dépenses 2019 – 3 772 000 euros

Les hypothèses et projections faites ci-dessus nécessitent l'inscription obligatoire de :

– pour le remboursement d'emprunts en capital	200 000 €
– pour les opérations patrimoniales	50 000 €
– pour couvrir les restes à réaliser	814 000 €
– pour les immobilisations en cours	100 000 €
– pour amortissement de subventions	15 000 €

Les restes à réaliser concernent principalement :

- La réhabilitation des châteaux d'eau de	135 000 €
---	-----------

#### **Chavannes-les-Grands et Lepuix-Neuf**

- Le filtre à charbon actif de Grandvillars	590 000 €
- L'achat de 2 véhicules Renault Kangoo	25 000 €
- Le renouvellement de la canalisation AEP	
sous le pont du canal sur la commune de Brebotte	52 000 €

Les travaux à engager sur 2019 représentent 2 590 000 euros dont :

-La liaison Beaucourt-Delle pour assurer l'autosuffisance en AEP	1 375 000 €
--	-------------

-La réalisation d'un schéma directeur afin de sécuriser l'alimentation en eau potable, d'optimiser la production et d'établir une programmation pluriannuelle des travaux	50 000 €
---	----------

-La fin des travaux des châteaux d'eau de Lepuix-Neuf et Chavannes-les-Grands	100 000 €
---	-----------

-Le filtre à charbon actif de Grandvillars pour	75 000 €
---	----------

-La démolition du réservoir du Bannet sur la commune de Montbouton	50 000 €
--	----------

-L'achat d'un véhicule dans le cadre d'un renouvellement	15 000 €
--	----------

-Le renouvellement des réseaux de production et de distribution rue de Boron à Grandvillars, du panneau d'agglomération au réservoir	220 000 €
--	-----------

-Le renouvellement du réseau de la rue des Combes à Fêche l'Eglise	120 000 €
--	-----------

-Le renouvellement d'une partie de la rue principale à Florimont en concertation avec le réseau assainissement	100 000 €
--	-----------

-La création d'une interconnexion entre Croix et Saint-Dizier-l'Evêque (pour limiter au maximum l'achat d'eau au syndicat des eaux d'Abbevillers)	300 000 €
---	-----------

-L'achat d'une pompe de secours pour le pompage F1 de Faverois	10 000 €
-L'achat et la pose de 2 pompes au puits de Grosne	20 000 €
-Le renouvellement de la télégestion dans le cadre de la suppression des lignes RTC	40 000 €
-L'achat et la pose d'un groupe électrogène pour le pompage de Faverois	40 000 €
-La remise en état des clôtures de l'ensemble des sites	50 000 €
-La reprise de l'étanchéité de la station de pompage F1 du surpresseur de Lebetain et du château d'eau de Croix	25 000 €

### Les recettes 2019 – 1 550 000 euros

De même que pour les dépenses d'investissement, certaines recettes sont envisagées :

- de provision aux amortissements	500 000 €
- pour les opérations patrimoniales	50 000 €
- de virement depuis la section de fonctionnement	400 000 €
- d'immobilisations en cours	100 000 €

Un emprunt de 500 000 euros est proposé pour prendre en charge les travaux.

☞ Le déficit de l'année 2019 de 2 222 000 € est compensé par l'excédent 2018 de 2 288 000 €, d'où un excédent de 66 000 €.

	Budget 2019	Résultat 2018	Tous exercices confondus
Fonctionnement	- 670 000	964 000	294 000
Investissement	- 2 222 000	2 288 000	66 000
Total	- 2 892 000	3 258 000	360 000

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres décide :**


- **De prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire,**
- **D'adopter le Débat d'Orientation Budgétaire**


Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

**Le Président,**

**Et publication ou notification le** 11 MARS 2019

Le Président,

  
Le Président  
**Christian RAYOT**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU SUD  
TERRITOIRE

  
Le Président  
**Christian RAYOT**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU SUD  
TERRITOIRE

